



BANDE D'ARRÊT D'URGENCE : TROP DE CONDUCTEURS S'Y ARRÊTENT POUR DE MAUVAISES RAISONS

S'arrêter sur la bande d'arrêt d'urgence pour passer un appel, uriner ou encore récupérer quelque chose dans son coffre ? Parmi les conducteurs qui se sont déjà arrêtés sur le bord de l'autoroute, 1 sur 3 avoue l'avoir déjà fait pour une de ces raisons totalement injustifiées.

Un comportement qui, en plus d'être interdit, est aussi extrêmement dangereux. Le risque de se faire percuter par un véhicule à 120 km/h y est en effet très important. En dehors des cas d'urgence s'arrêter ou même circuler sur la bande d'arrêt d'urgence est d'ailleurs strictement interdit.

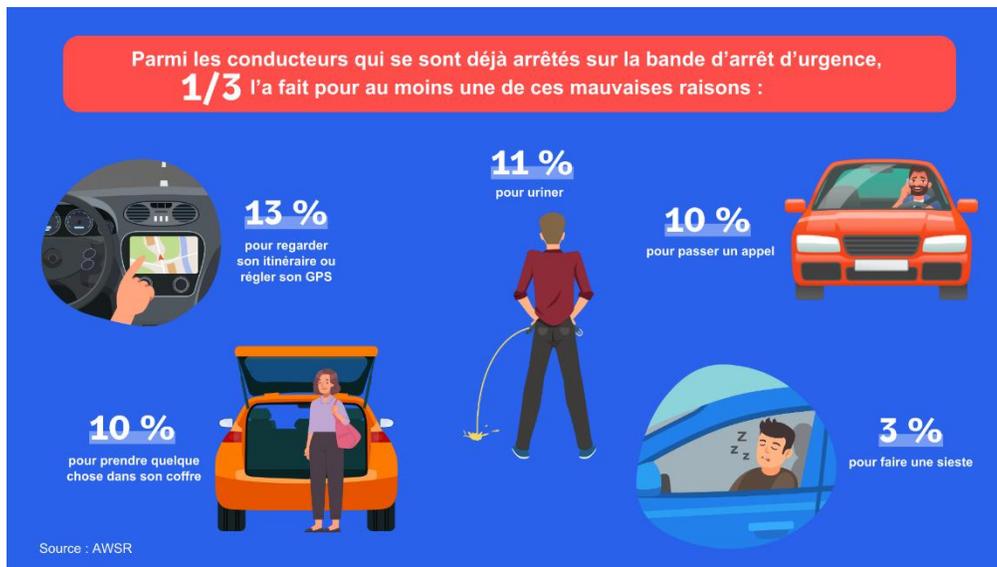
Via une nouvelle campagne diffusée sur les réseaux sociaux, l'AWSR rappelle ce qui est autorisé sur la bande d'arrêt d'urgence. Elle diffuse également les précautions à prendre en cas d'arrêt nécessaire. Des gestes de sécurité qui ne sont pas systématiquement appliqués.

1 conducteur sur 3 s'est déjà arrêté sur la bande d'arrêt d'urgence

Selon une nouvelle enquête de l'AWSR,¹ environ un tiers des conducteurs wallons (31%) déclarent s'être déjà arrêtés sur la bande d'arrêt d'urgence le long d'une autoroute. La majorité d'entre eux (77 %) l'ont fait en raison d'un problème technique (panne, crevaison ou accident), et

¹ 1.000 Wallons interrogés

1 conducteur sur 6 (15%) car l'un des occupants de la voiture faisait un malaise. L'enquête révèle également qu'1 conducteur sur 3 (33%) s'y est déjà arrêté pour une raison totalement injustifiée.



1 conducteur wallon sur 10 (10%) reconnaît également avoir déjà roulé sur la bande d'arrêt d'urgence le long d'une autoroute, pour atteindre la sortie plus rapidement (pour 1 conducteur sur 3), et même pour dépasser un véhicule trop lent (pour 1 conducteur sur 8).

Que dit le Code de la route ?

Le Code de la route précise qu'il est interdit de circuler sur la bande d'arrêt d'urgence. Il existe certaines exceptions pour les véhicules prioritaires qui assurent une mission urgente et lorsque la circulation est ralentie en cas d'incident, pour les personnes ou les services requis par le ministère public, la police ou les dépanneuses qui doivent se rendre sur les lieux.

Pour un conducteur qui n'est pas concerné par ces exceptions, **la bande d'arrêt d'urgence ne peut être empruntée que pour s'arrêter en cas de panne ou d'accident**. Certains cas de force majeure, comme un conducteur qui ferait un malaise au volant pourraient également justifier un arrêt.

Les risques sont importants

S'arrêter sur la bande d'arrêt d'urgence est loin d'être un acte anodin. Le risque de se faire percuter par un véhicule à 120km/h y est extrêmement élevé. En cas de panne, se lancer dans une opération de réparation du véhicule à cet endroit est donc vivement déconseillé.

Même changer un pneu peut s'y avérer très dangereux. En cas de crevaison, le mieux est d'essayer d'atteindre une aire de repos ou une sortie où le pneu pourra être changé en sécurité. Si ce n'est pas possible, il faudra alors composer le 101 pour bénéficier de l'intervention d'un dépanneur agréé qui a l'habitude de travailler dans ces conditions et qui dispose d'un véhicule adapté.

Sur les autoroutes wallonnes, on compte en moyenne chaque année, **25 accidents avec victimes** impliquant un véhicule arrêté sur le bord de la route.

Obstruer cette bande de circulation peut par ailleurs empêcher les services de secours d'intervenir le plus rapidement possible en cas d'accident, ce qui peut aussi avoir de lourdes conséquences pour les victimes.

Les gestes de sécurité, pas toujours appliqués

L'enquête de l'AWSR révèle que, parmi les conducteurs ayant déjà été amenés à s'arrêter sur la bande d'arrêt d'urgence en raison d'un problème technique, **seul 1 sur 3 (34%) a appliqué toutes les règles de sécurité.**

Ainsi, un peu plus d'un quart d'entre eux (27%) n'ont pas enfilé leur gilet fluo, 1 tiers (33%) n'ont pas placé le triangle de sécurité et la même proportion ne se sont pas placés derrière la glissière de sécurité. 1 conducteur sur 4 (26%) n'est par ailleurs pas sorti de son véhicule.

Des précautions pourtant essentielles pour éviter les accidents. L'AWSR veillera à le rappeler via ses réseaux sociaux et son site internet.

Arrêt sur la bande d'arrêt d'urgence : les gestes indispensables

- Allumez vos feux de détresse.
- Garez-vous le plus près possible des glissières de sécurité.
- Enfilez votre gilet fluo avant de sortir. Sur les autoroutes et routes pour automobile, c'est obligatoire pour le conducteur. Si vous en avez suffisamment, demandez à vos passagers de s'en équiper. Il est conseillé de conserver plusieurs gilets fluos dans l'habitacle de la voiture plutôt que dans le coffre.
- Sortez le plus rapidement possible de votre véhicule et ne laissez personne à l'intérieur de celui-ci. Si vous avez des passagers, faites-les sortir du côté droit et demandez-leur de se placer immédiatement derrière la glissière de sécurité et le plus loin possible de cette dernière. De votre côté, fixez toujours le trafic lorsque vous sortez du véhicule et n'oubliez pas d'emporter votre téléphone pour avertir les secours.
- Placez le triangle de danger à minimum 100m de votre voiture de sorte qu'il soit visible pour les conducteurs qui s'en approchent. Pour vous rendre à l'endroit où vous allez le placer, veillez à marcher derrière la glissière de sécurité, plutôt que sur la bande d'arrêt d'urgence.
- Une fois derrière la glissière, avertissez les services de secours en leur indiquant votre localisation le plus précisément possible en fonction des panneaux ou bornes kilométriques que vous pouvez apercevoir.

Ensemble, partageons mieux la route pour préserver la vie de tous.

Contact Presse

Belinda DEMATTIA

0498/048.361 – 081/821.329

belinda.demattia@awsr.bewww.awsr.be